

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1/1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : LafargeHolcim

Site inspecté : Carrière L'Estaque Marseille

Date de l'inspection : 18/10/2018

Constat de l'inspecteur :

La part de particules PM10 n'a pas été mesurée lors des prélèvements APAVE du 29.5.2018.

INSPECTION

Écart aux dispositions de :

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

Art. 19.4 de l'AN du 22.9.94 modifié

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et Signature

Responsable Exploitation



Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

La part de particules PM10 sera mesurée par L'APAVE Paris de la campagne du deuxième semestre.

EXPLOITANT

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Commentaires :

L'inspection le : 28.11.18

 Fiche soldée le : 21.11.19

DREAL